

RAPPORT D'ACTIVITES

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2017

Ce rapport retrace les activités du Conseil d'administration de la Fédération et de ses services au sein de ses commissions.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois.

Le Président et les administrateurs ont tenu 10 réunions de secteur préparatoires à l'assemblée générale et 13 rencontres en août- septembre 2016 ont été organisées à l'intention des présidents de structures.

En dehors de ces réunions, la fédération est représentée :

- Au niveau National
 - A la Fédération Nationale des Chasseurs

- Au niveau Régional
 - A la Fédération Régionale des Chasseurs, à l'Assemblée Générale, aux conseils d'administration et aux diverses commissions régionales,
 - Aux assemblées générales des Fédérations Départementales de Midi-Pyrénées,
 - Au Groupe d'Investigation sur la Faune Sauvage,

- Au niveau Départemental, à titre décisionnel ou consultatif,
 - Commission Départementale Chasse Faune Sauvage,
 - Commission Départementale d'Orientation Agricole,
 - Commissions Environnement et Vie Associative du Parc Naturel Régional,
 - Conseil Départemental du Développement Durable,
 - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites,
 - Cellule d'Assistance Technique Zones Humides,
 - Commission Locale de l'Eau du Célé,
 - Comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bonnefont,
 - Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de Dordogne,
 - Comités de pilotage des sites Espaces Naturels Sensibles et NATURA 2000,
 - Comité Départemental Santé Protection Animale.

La Fédération participe également aux assemblées générales des lieutenants de l'ouvrier et des associations spécialisées ainsi qu'aux diverses manifestations qu'elles organisent.

Chaque année, le Président et son conseil d'administration convient les associations spécialisées à un conseil d'administration afin d'échanger sur les besoins et les orientations à prendre.

Le site internet de la fédération héberge une page dédiée à chaque association et leur permet également, si elles le souhaitent, de diffuser leurs actualités.

Formation des Chasseurs et Sécurité

PERMIS DE CHASSER : FORMATION ET EXAMEN

- En 2016, dans le cadre de l'examen du permis de chasser, 5 journées de formation théoriques et 34 journées de formations pratiques ont eu lieu.
- Sur 179 candidats inscrits, 150 ont participé aux formations et 105 ont obtenu l'examen du permis de chasser, soit un pourcentage de réussite de 70 %

AUTRES FORMATIONS

- 28 personnes ont participé à la formation pratique élémentaire à la chasse accompagnée,
 - 35 personnes ont suivi la formation des chasseurs à l'arc,
 - 2 formations à l'hygiène et au traitement de la venaison ont eu lieu, 31 personnes ont été formées,
 - 2 sessions de formation des directeurs de battue au cours desquelles 94 directeurs de battue ont été formés,
 - 1 session de formation des gardes-chasse particuliers a permis de former 24 gardes-chasse particuliers,
 - 2 sessions de formation de piégeurs agréés avec un total de 50 participants.
- CONVENTION STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE

Suite à la signature le 19 septembre 2013 de la convention entre le Procureur, l'O.N.C.F.S. et la F.D.C. pour la mise en place de stages de sensibilisation à la sécurité des chasseurs et des tiers et aux règles de gestion de la faune sauvage, en 2016, 2 stages ont eu lieu, 37 personnes y ont participé.

Gestion des espèces

GRAND GIBIER

CHEVREUIL

Les orientations prennent en compte les demandes des présidents en ajustant pour quelques associations en fonction du contexte local pour les dossiers de dégâts agricoles ou forestiers.

Années	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Attribués	10 087	9691	9985
Prélevés	9430	9307	
Pourcentage réalisation	94 %	96 %	

CERF

Suite à la Commission Départementale du 18 décembre 2015, les nouvelles orientations pour la gestion de l'espèce Cerf sont :

- Inciter les sociétés de chasse au regroupement pour la demande et la réalisation des plans de chasse « Cerf »,
- Encourager la création des équipages spécialisés sur le Cerf,
- Gérer le département en neuf unités de gestion et abandonner la notion de zone blanche,

- Maintenir le mode d'attribution des plans de chasse avec l'ordre de priorité : un mâle, une femelle, un indifférencié,
- Signaler aux structures de chasse, les zones sensibles à enjeux et les zones où des dégâts ont été relevés (forestiers et agriculteurs),

Bilan attribution et réalisation des plans de chasse « Cerf »

Années	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Attribués	249	268	301
Prélevés	186	184	
Pourcentage réalisation	75 %	69 %	

Le nombre de demandes de plans de chasse « Cerf » est en évolution :

- 81 demandes en 2014
- 94 demandes en 2015
- 102 demandes en 2016.

SANGLIER

PRELEVEMENTS

2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
4987	4071	5 254	4565

INDEMNISATION DES DEGATS DE GRANDS GIBIERS

Campagnes cynégétiques	Sanglier	Cerf	Chevreuil	Total
2014/2015	69 233 €	5 623 €	15 002 €	89 858 €
	77 %	6 %	17 %	100 %
2015/2016	122 686 €	14 062 €	18 241 €	154 989 €
	79 %	9 %	12 %	100 %
2016/2017	118 832 €	8 175 €	18 821 €	145 829 € (provisoire)
	81 %	6 %	13 %	100 %

En 2015/2016, les indemnisations concernent pour 64 % les grandes cultures, 18 % les vignes, 8 % les productions de semences, 8 % les prairies et 2 % les cultures spécialisées.

Sur l'ensemble des cultures, le sanglier reste le principal auteur des dégâts à 79 % suivi du chevreuil à 12 % et du cerf à 9 %. Les dégâts de cerfs portent principalement sur les céréales (20 %) et sur les maïs (13 %). Les dégâts de chevreuils portent principalement sur la vigne (54 %).

NUISIBLES

Depuis la réforme législative de 2012, il existe trois listes d'animaux susceptibles d'être classés nuisibles.

La liste du premier groupe désigne des espèces de mammifères et d'oiseaux non indigènes considérées comme envahissantes et pouvant perturber les écosystèmes dans lesquels elles s'installent.

Cette liste comprend 6 espèces non indigènes et est définie annuellement, par décision du Ministre de l'Ecologie après avis du Conseil National de la Chasse et de la Faune sauvage. Elle fixe les conditions et procédés de destruction autorisés pour réguler ces espèces, concernant notre département, on y retrouve le Ragondin et le Rat musqué.

La liste du deuxième groupe concerne des espèces indigènes, elle est définie pour trois ans par arrêté du Ministre de l'Ecologie après avis du Conseil National de la chasse et de la Faune sauvage, sur demande argumentée des préfets de chaque département. Elle fixe les conditions et procédés de destruction autorisés pour réguler ces espèces.

Suite à un partenariat des différents acteurs, Fédération des chasseurs, Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, les lieutenants de louveterie, les gardes particuliers, les piégeurs et les associations de chasse locales, la liste du groupe 2 arrêtée par le Ministère, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, pour le département du Lot, concerne :

- La Fouine
- Le Renard
- La Corneille noire
- La Pie bavarde

La liste du troisième groupe permet de classer nuisible par arrêté préfectoral annuel le Sanglier, le Pigeon ramier et le Lapin de garenne, si les particularités locales le nécessitent.

BILANS RENARD

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017 (provisoire)
Tir en battue	1919	2119	2250	1919
Tir d'été	758	1046	1730	1451
Tir individuel	947	1078	1123	1059
Total	3624	4243	5103	4411

RAGONDINS

Depuis 2006, la Fédération des Chasseurs anime une opération de piégeage sélectif (ragondin, rat musqué) sur la Vallée Dordogne et ses bassins versants en partenariat avec le Syndicat Mixte Pays Vallée Dordogne. Cette action concertée avec les chasseurs, les pêcheurs, les agriculteurs et les propriétaires riverains a permis de démontrer l'efficacité de ce type d'opération et d'acquérir un savoir-faire durant ces campagnes de piégeage sélectif.

En 2015, le partenariat est poursuivi pour quatre campagnes supplémentaires de 2016 à 2020 et étendu en 2015 sur communes (secteur GRAMAT – PAYRAC).

SUIVI SANITAIRE

SAGIR

Le réseau SAGIR agit sous la coordination de l'O.N.C.F.S. et de la F.D.C.
Il s'appuie principalement sur le maillage des associations de chasse.
En 2015/2016, le montant des analyses réalisées s'élève à 3192.36 €.

TUBERCULOSE BOVINE

En 2015/2016, sur les 10 communes en surveillance tuberculose bovine, 35 sangliers et 11 cerfs ont été analysés.

GESTION DES ESPACES

CONVENTIONS JACHERES ENVIRONNEMENT FAUNE SAUVAGE

En 2015/2016, 41 agriculteurs ont bénéficié de subventions contrats Jachères Environnement Faune Sauvage, sur le Quercy Blanc, pour un montant total de 8 358 €.

APIFAUNE 46

APIFAUNE est un programme de partenariat en faveur de la biodiversité. Il définit un cadre technique et des aides financières aux agriculteurs volontaires dans le cadre de la PAC, afin d'encourager le semis de mélanges de graminées, de légumineuses et autres plantes herbacées à fleurs ou à graines destinés à fournir abris et ressource aux abeilles, aux insectes pollinisateurs, aux insectes auxiliaires, au petit gibier sédentaire et migrateur.

Le projet s'étend sur une zone de 77 communes du Quercy Blanc, du Gourdonnais et du Figeacois.

80 % du budget est fourni par l'ONCFS dans le cadre du programme AGRIFAUNE, les 20 % restant sont amenés par la FDC 46 qui coordonne le projet et la Chambre d'Agriculture. Le GDS abeille et la Ruche du Quercy sont partenaires.

La chambre d'Agriculture est co-maître d'œuvre. Les agriculteurs s'engagent de façon volontaire dans le cadre de la PAC en conventionnant avec la Fédération départementale des chasseurs et un apiculteur.

CORRIBIOR

Ce programme est un projet régional coordonné par la Fédération Régionale et l'Association Française Arbres et haies champêtres et animé, dans le département du LOT par la Fédération et l'association « Arbres – Haies – Paysages ».

Ce projet est soutenu par l'Europe, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau ADOUR- GARONNE.

38 communes de la Basse Vallée du LOT constituent le site pilote. L'année 2016 a été consacré à la réalisation d'un diagnostic.

AGR'EAU

La Fédération est associée, en tant que partenaire, à ce programme de sensibilisation et de développement des couverts végétaux mené par l'Association française d'agroforesterie (AFAF) en partenariat avec l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

ADHERENTS ET SERVICES

TIMBRES CHASSE

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
TIMBRES ANNUELS	9202	8978	8741
TIMBRES TEMPORAIRES	432	487	464
TOTAL	9634	9465	9205

Le nombre de timbres annuels connaît une baisse de 2,7 % en 2015/2016 contre 2.5 % en 2014/2015.

TIMBRES SANGLIER

	2013/2014	2014/2015	2015/2016
TIMBRES ANNUELS	7013	6864	6707
TIMBRES TEMPORAIRES	179	220	198
TOTAL	7192	7084	6905

Le nombre de timbres sangliers annuels connaît une baisse de 2,30 % en 2015/2016 contre 2,20% en 2014/2015.

VALIDATIONS DEPARTEMENTALES

En 2015/2016, on compte 8058 validations dont 1509 réalisées depuis la E-validation, soit près de 19%.

PROMOS CHASSE

En 2015/2016, 122 chasseurs ont bénéficié de l'offre parrain-parrainé. 57 % d'entre eux ont validé leur permis en 2016/2017.

SUBVENTIONS AUX ADHERENTS

AMENAGEMENTS, PIEGEAGE ET PETIT GIBIER

	2014/15	2015/16
GIBIER	5 407 €	4 784 €
CULTURES A GIBIER	34 704 €	32 989 €
GIROBROYAGE	587 €	2 222 €
MATERIELS DE PIEGEAGE	10 119 €	16 878 €
AUTRES AMENAGEMENTS	1 021 €	1 847 €
TOTAL	51 838 €	58 720 €

En 2015/2016, par rapport à l'exercice précédent, la principale augmentation concerne le poste « matériels de piégeage ».

En 2016, la Fédération envoie un message fort aux associations :

- en décidant de les aider sur les aménagements des cultures à gibier en revalorisant leur barème et sur les matériels de piégeage en révisant leurs plafonds annuels à compter du 1^{er} juillet 2016.
- En répondant, sur le plan local, aux structures de chasse désireuses de s'investir dans la gestion des petits gibiers en mettant en place un projet sur 3 ans intitulé « Plan de gestion petits gibier – prédateurs/déprédateurs » sur le Quercy Blanc et Basse Vallée du LOT.

PREVENTION DEGATS DE GRANDS GIBIERS

Subventions des matériels de prévention aux associations de chasse

Depuis 2009/2010, la fédération poursuit l'aide apportée aux associations de chasse, très souvent sollicitées, pour la protection des cultures des agriculteurs.

En 2015/2016, 21 structures de chasse ont pu bénéficier de subventions pour un montant total de 5297 €, soit une moyenne de 252.24 € par structure.

D'autres conventions entre FDC et agriculteurs ont été établies pour protéger des cultures spécialisées à haute valeur ajoutée. Les dépenses effectuées à ce titre s'élèvent à 2071 € pour 2015/2016 contre 2253 € en 2014/2015.

A titre expérimental, une subvention de 445 € a été versée pour l'achat de répulsif afin de protéger une vigne des dégâts de chevreuils.

Subventions protections forestières individuelles dans le SEGALA

Dans le cadre d'un partenariat avec le C.R.P.F., la Fédération a accordé une subvention de 300 € / hectare (maximum 3 ha par propriétaire). En 2015/2016, il a été versé la somme de 291 € contre 750€ en 2014/2015.

PROJETS ASSOCIATIFS

CENTRE DE FORMATION DE GRAMAT

Pour rappel, la somme de 184264 €, à travers un projet associatif, a été dédié lors de l'AG du 9 mai 2010 pour l'aménagement du Centre de Formation de GRAMAT.

Au 30 juin 2016, le solde est de 114051 € pour un cumul de dépenses engagées de 70213 €.

SUBVENTIONS MATERIELS SALLE D'EVISCERATION

Ce programme a été également validé lors de l'assemblée générale du 30 avril 2011 avec un montant alloué de 290 000 €.

Il permet aux associations de chasse de s'équiper en matériels pour la protection, l'hygiène, la découpe et la conservation de la venaison.

Pour 2015/2016, 22 structures ont bénéficié de subventions liées au programme pour un montant total de 8545 €.

Au 30 juin 2016, le solde est de 148529 € pour un cumul de dépense de 141471 €.

PROGRAMME PETIT GIBIER

Ce projet a été validé lors de l'assemblée générale du 30 avril 2011. Il a débuté le 1^{er} juillet 2012 pour une période de 3 ans, la somme de 150 000 € lui a été dédiée.

Ces subventions concernent l'aménagement et le repeuplement du petit gibier, et tendent à encourager les structures de chasse à mieux gérer le petit gibier.

Pour 2015/2016, le programme a permis de répondre à 16 demandes pour un montant de 3955 €. Au 30 juin 2016, le solde est de 22326 € pour un cumul de dépense de 127674 €.

AMENAGEMENT DES POSTES DE BATTUE :

L'assemblée générale du 28 avril 2012 a validé la somme de 100000 € affectée à ce programme. Il concerne les postes surélevés et les plaques pour la matérialisation des postes.

Pour 2015/2016, les dépenses liées au projet s'élèvent à 12440 € de subventions pour 311 postes surélevés pour 40 demandes. Au 30 juin 2016, le solde est de 23356 € pour un cumul de dépense de 76644 €.

PROGRAMME COLLECTE DES DECHETS DE VENAISON

Une enquête réalisée en 2016 a permis d'imaginer la faisabilité d'environ 30 points de collecte à l'échelle du département. Un projet associatif intitulé « Gestion des Déchets de venaison » d'un montant de 150000 € a été validé lors de l'Assemblée Générale de 2016. Le projet est en cours.

COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

EDUCHASNAT :

Depuis trois ans, le C.A. a délibéré favorablement pour l'engagement du projet régional EDUCHASNAT en partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs et le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Ce projet vise à accompagner les Fédérations des Chasseurs dans leurs actions d'éducation, de formation et d'informations des chasseurs et des responsables cynégétiques locaux.

En 2015/2016, le projet est régional et a permis à la fédération de se doter d'un INTRANET ADHERENTS et d'un kit de communication « chasseur au 21^{ème} siècle » sous forme de vidéos et d'un stand d'exposition.

TIRE A PART DIRE LOT :

A destination des présidents et des Maires, ce livret se veut un support de communication à destination des différents usagers des espaces naturels avec des informations à découvrir ou redécouvrir, des témoignages de lotoises et lotois chasseurs et fiers de l'être, mais surtout à faire découvrir.

ACTIONS DE COMMUNICATION

- Poursuite de la collecte des cartouches usagées, action engagée par notre Fédération dans le cadre du projet « Chasse à la cartouche Année 3 » porté par la Fédération Régionale Midi-Pyrénées.
- Participation au salon « chasse, pêche et produits du terroir » à Martel les 23 et 24 juillet 2016 où animations, conférences, démonstrations ont permis de communiquer sur la chasse.

- Participation aux Journées Saint-Hubert ROCAMADOUR 4^{ème} édition, le samedi 12 novembre 2016, organisé par l'association des propriétaires de ROCAMADOUR.
- Participation à la Finale Régionale des Rencontres Saint-Hubert à GREALOU le 17 décembre 2016.

Participation à diverses manifestations

- Fête du Chien à GREALOU
- Divers concours ou brevets de chasse
 - o SAINT-CHELS, SAUZET, VILLESEQUE ...etc...
 - o Rencontres Saint-Hubert
- Brevet Grand Gibier
- Fête de la chasse à VILLESEQUE

AUTRES PARTENARIATS

- Par convention avec l'Office National des Forêts et dans un but pédagogique, la Fédération offre aux lauréats du permis de chasser ayant obtenu la note 30 ou 31, une journée de chasse au chevreuil.

Je vous remercie de votre attention.